



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dimanche 12 Octobre 2014

Action de groupe

Le SLC-CSF Paris lance la première action de groupe pour obtenir le remboursement de charges locatives

Le SLC-CSF Paris, première organisation de locataires chez les principaux bailleurs sociaux parisiens, assigne devant le Tribunal de Grande Instance, Paris Habitat-OPH, premier Office de France, afin d'obtenir le remboursement de dépenses de télésurveillance des ascenseurs pour près de 100 000 locataires.

En contradiction avec la réglementation en matière de charges locatives, Paris Habitat a facturé à ses locataires des frais liés à l'entretien du dispositif de télésurveillance des ascenseurs. Cette pratique illicite occasionne un préjudice annuel d'environ 10 euros par locataire concerné, soit un préjudice total pouvant atteindre 3 millions d'euros pour les locataires de Paris Habitat sur les 3 dernières années.

Malgré la jurisprudence de la Cour de Cassation du 30 juin 2010 et la demande expresse du SLC-CSF de cesser cette pratique, Paris Habitat persiste aujourd'hui dans la récupération abusive de ses charges contrairement à plusieurs autres bailleurs.

Le Président du SLC-CSF, Emmanuel SPINAT, lance donc la première action de groupe visant à obtenir l'indemnisation de charges locatives pour près de 100 000 locataires parisiens.

Portant sur un poste de dépense relativement faible unitairement mais représentant un préjudice de près de 3 millions d'euros, cette procédure collective est une illustration de l'utilité de l'action de groupe à la française, réclamée depuis de nombreuses années par la CSF, organisation de consommateurs agréée.

Pour rappel, le SLC-CSF est à l'origine de la jurisprudence de la Cour de cassation du 27 septembre 2006, ayant obligé Paris Habitat à cesser la récupération des charges locatives « gardien » de juillet 2007 à décembre 2008, représentant un montant total de 22 millions d'euros économisés par les locataires.

En attendant le jugement devant ouvrir la voie à la réparation effective du préjudice subi par les locataires concernés, le SLC-CSF reste mobilisé avec ses 2000 adhérents parisiens et ses associations, pour assurer la défense des droits des locataires et la maitrise de leurs charges locatives.

Contacts: Emmanuel SPINAT - Président du SLC-CSF, Administrateur de Paris Habitat-OPH

<u>espinat@slc.asso.fr</u> - 06 07 49 48 15

Mawaheb MOUELHI – Responsable juridique - <u>info@slc.asso.fr</u>

Le Syndicat du Logement et de la Consommation (SLC-CSF),

première organisation de locataires chez les bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, RIVP & SIEMP), regroupe plus de 2000 adhérents au travers de ses 80 associations de locataires